

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville  
33730 Villandraut  
Tél. : 05.56.25.85.55  
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 19

Nombre de Votants : 19

Le 9 mai 2008 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Madame HARRIBEY

Secrétaire de séance : Cécilia MATEU-BAREL

Date de convocation : 30 avril 2008

### **Etaient présents à la réunion :**

Laurence HARRIBEY, Michel LAGOFUN, Sophie LAULAN, Sophie CHEVILLOT (Noaillan) ; Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys) ; Patrick LABORDE, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste) ; Emmanuelle PRETERRE, Céline DEBRUYNE (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Georges BUSSEY (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Marielle CRUSE, Jean BUNGERT (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac).

### **Absent excusé :**

Dominique PAIROYS

### **Compte rendu de la plénière du 11 avril 2008**

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 11 avril 2008. Monsieur le Maire de Cazalis distribue à l'assemblée une information concernant les transferts de compétence et leurs modalités de remboursement aux communes et les constats qui peuvent être fait 5 ans après.

Madame la Présidente demande l'introduction à l'ordre du jour de questions diverses, à savoir :

Une délibération de principe pour la reconduction de la fiscalité mixte,

Une délibération concernant des travaux supplémentaires sur le Ciron.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

### **Commission n° 1**

#### **1. Fiscalité mixte**

Madame la Présidente expose que selon l'Article 1609 nonies C II du Code Général des Impôts, « L'année où intervient le renouvellement général des Conseils municipaux, la délibération optant pour le choix de la fiscalité mixte doit être renouvelée par le nouveau conseil pour être applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Dans ce cas, ils perçoivent le produit de la taxe professionnelle et celui de la taxe d'habitation et des taxes foncières. »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Opte pour la reconduction de la fiscalité mixte,
- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

#### **2. Regroupement des Cdc**

Jean-Claude LASSALLE rapporte que l'Association des Maires de France s'oppose fermement au seuil minimum d'habitants pour le regroupement des Communautés de Communes mais qu'elle considère obligatoire que toutes les communes soient rattachées à une Communauté.

Madame la Présidente confirme que le Préfet pour sa part a mis ce regroupement à l'ordre du jour et a annoncé une réunion de tous les présidents de toutes les Communautés pour le 16 juin prochain.

### **3. Délibération modificative Budget Annexe Aide à Domicile**

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire d'annuler un titre sur l'exercice précédent. On réduira le chapitre 016 de 200 € qui serviront à alimenter le chapitre 67 pour le même montant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de procéder sur le budget Aide à Domicile, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
67	673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (D)		200,00 €
016	618 Divers (D)	200,00 €	

### **4. Cotisation au Syndicat mixte gironde numérique**

Madame la Présidente fait état de la réception de l'appel à cotisation au Syndicat Mixte Gironde Numérique pour 2008 qui s'élève à 2 017 €, dit que ces sommes ont été inscrites au chapitre 65 du Budget Général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Communautaire décide de :

- Verser 2 017 € au Syndicat Mixte Gironde Numérique au titre de la cotisation 2008,
- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

### **Commission 2**

Madame la Présidente expose en l'absence de Dominique PAIROYS que le compte rendu de cette commission, ainsi que tous les comptes rendus de toutes les commissions, est en ligne sur le site [www.cc-villandraut.fr](http://www.cc-villandraut.fr) onglet « Vivre sur le Canton ». Ceci afin de s'inscrire dans une démarche pratique Agenda 21.

Pour ce qui concerne la Modification des statuts, il s'agit là de rajouter le VC 21 rte de Castigues qui avait été oubliée de la liste annexée. Toutes les modifications de statuts seront discutées au fur et à mesure pour chaque commission, récapitulées et soumises au vote en fin de séance.

Toutes les modifications évoquées devront être entérinées par chaque commune. Il serait souhaitable que cela passe aux prochains conseils municipaux et de toute évidence avant fin juin. Les services communiqueront ces modifications par Internet.

### **Commission 3**

Madame la Présidente rappelle que dans cette commission ont été examinées également des modifications à nos statuts.

Certaines nécessiteront des aller et retour avec les services de l'Etat et en conséquence ont été écartées de cette séance. Par contre, celles concernant l'EEEF doivent être prises.

### **5. PLU**

Monsieur LASSALLE rend compte des travaux. Toutes les modifications demandées par les communes ont été effectuées par le Cabinet qui fera un nouveau tour des communes le 22 mai prochain.

A cette même date, à 18 H 30 et à Noaillan, les nouveaux élus pourront être informés de la teneur de ces PLU par le Cabinet.

Il précise que les services de l'Etat se sont accordés sur la validation de ces PLU qui doivent être soumis aux Conseils Municipaux puis en Plénière à la Cdc.

Monsieur le Maire de Cazalis informe qu'une entreprise a présenté un projet de 35 cabanes éco touristiques à implanter sur une ferme de 60 hectares actuellement mise en vente. Un problème de zonage se pose qu'il convient de vérifier auprès du Cabinet.

Toutefois, Madame la Présidente ne souhaite pas remettre en cause le PADD ce qui retarderait la finalisation des PLU et occasionnerait la perte de la subvention Leader +. Le point doit être fait en urgence avec le cabinet pour vérifier les possibilités de modification sans remise en cause du planning prévu et des modalités budgétaires.

## Commission 4

### 6. Bilan d'activités du service Enlèvement des Ordures Ménagères et Déchetterie

Ce document est distribué à chaque Maire. Madame la Présidente rappelle qu'il doit rester à la disposition du public et qu'il peut être largement diffusé par le biais des journaux municipaux notamment.

## Commission 5

Madame CRUSE annonce la réorganisation de cette Commission et le lancement d'une enquête auprès des plus de 13 ans dont la synthèse se fera le 13 Juin prochain.

Les propositions de modifications de statuts se sont avérées trop vastes et seront à repreciser au fur et à mesure des actions.

### 7. Subvention FACEJ

Madame la Présidente expose qu'il est possible d'obtenir des aides de la CAF pour les premiers équipements du CLSH de Villandraut et l'APS de Préchac ainsi que suit :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Partenaires	Montant
Divers équipements CLSH	6 200,00	CAF	4 874,92
Divers équipements APS	400,00	CDC	1 925,08
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>		<b>6 800,00</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Communautaire décide de:

- Financer comme ci-dessus indiqué ces équipements et,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### Subvention dans le cadre de la Convention OPAH

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de :

1. La convention signée avec le Pays des Landes de Gascogne le 1<sup>er</sup> septembre 2004 pour une durée de 5 ans concernant les Opérations d'Amélioration de l'Habitat menées par des propriétaires bailleurs optant pour le loyer par conventionnement prévoit une participation de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut à hauteur de 5 % et,
2. Présente le deuxième dossier de demande pour un montant de 396 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'octroyer la somme de 396 € prévue au Budget Général et,
- Charge Madame la Présidente d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

## Commission 6

### 8. Délibération modificative Budget Annexe Bases Nautiques et piscine

Madame la Vice-présidente expose les travaux du Pôle 1 – Commission 6 concernant les choix d'investissements à réaliser en 2008 sur ces structures.

Ces travaux et équipements nécessitent une délibération modificative sur un budget où il était initialement inscrit

4 473 € au chapitre 21 et qui en nécessite 16 082 €

28 886 € au chapitre 23 et qui en nécessite 7 600 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Communautaire :

- Décide de procéder sur le budget annexe Bases nautiques et piscine, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
21	Immobilisations Corporelles ®		11 700.00 €
23	Immobilisations corporelles en cours (D)	11 700.00 €	

## **9. Embauche des Saisonniers**

Madame la Vice Présidente rend compte des travaux de la commission d'embauches qui vient de se réunir pour notamment le recrutement des saisonniers qui travailleront à la piscine et à la base nautique cet été 2008.

## **10. Vestiaires du Stade de Villandraut**

La commission s'est réunie en l'absence de Monsieur LAMBERT. Un nouveau rendez-vous sera fixé au plus vite afin de procéder à l'avant projet sommaire de ce dossier.

## **11. Subvention aux associations**

Madame la Vice-présidente expose les travaux de la commission 6 concernant les demandes de subventions des Associations, elle propose que soit attribuée à :

1. Union Cantonale des Ecoles de Football (UCEF), Judo Club de Villandraut, Association Compter Lire Ecrire, ADELPHA les subventions de fonctionnement immédiatement, et
2. Préchac Animation Musicale, les Journades, la Fête du pain, la Foire de mai pour sa manifestation culturelle, l'AVSPV pour son exposition, le Comité des fêtes de cazalis (Run and bike) et Adichats, les subventions étant liées à des manifestations seront versées après l'évènement sur présentation du bilan de l'opération, conformément au règlement,
3. Les refus concernent des associations dont le siège social n'est pas situé sur le territoire de la Cdc, ou si la manifestation ne se déroule pas sur le Canton.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Communautaire décide de verser à :

- |  |         |
|--|---------|
| ○ Union Cantonale des Ecoles de Football (UCEF)                          | 3 500 € |
| ○ Préchac Animation Musicale   | 500 €   |
| ○ Les journades  | 1 500 € |
| ○ Judo club de Villandraut   | 500 €   |
| ○ Fête du pain de l'Office de Tourisme                                   | 400 €   |
| ○ Foire de Mai   | 800 €   |
| ○ Association Compter Lire Ecrire  | 800 €   |
| ○ AVSPV expo condition des femmes en Bazadais                            | 150 €   |
| ○ ADELPHA  | 200 €   |
| ○ Run and bike de Cazalis  | 600 €   |
| ○ Adichats saison culturelle et jardin médiéval                          | 800 €   |
| ○ Dit que ces sommes ont été inscrites au chapitre 65 du Budget Général, |         |
| ○ Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.             |         |

## **12. Travaux 2008 – Syndicat du Ciron**

Madame la Présidente fait état des résultats de la consultation du Syndicat concernant les travaux 2008.

Ils nécessitent un supplément de participation de 6 482,73 € selon clé de répartition habituelle 30 % au prorata de la population, 30 % au prorata de la longueur de berges, 40 % au prorata de la valeur attractive des communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Communautaire décide de :

- Verser 6 482.73 € au Syndicat au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron au titre des travaux 2008,
- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

## **13. Modification des statuts**

Madame la Présidente après avoir rappelé les modifications de statuts examinées précédemment, les soumet au vote en fin de séance.

Ces modifications devront être soumises et voter dans chacun de 8 Conseils Municipaux avant la prochaine plénière afin de ne pas retarder davantage notamment les travaux intercommunautaires menés avec les 3 autres cantons.

Elle souligne que Monsieur le Préfet demande que les modifications soient effectuées au fur et à mesure qu'une nouvelle action le nécessite.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de modifier les statuts ainsi qu'il suit et ci-annexés:

- Chapitre IV.1 - Compétences obligatoires – 1 Développement économique rajouter : « Mise en place et gestion de l'Espace Economie – Emploi – Formation du Sud Gironde,
- Chapitre IV.2 – Compétences optionnelles – 3 Politique du logement social et du cadre de vie rajouter : « Contractualisation avec l'Etat en matière de P.L.H. (Plan Local de l'Habitat).
- En annexe Voirie : « VC 21 Route de Castigues Commence à la RD8 et se termine à Castigues »

## **Pays communication**

Le pays prépare le prochain contrat de Pays 2007-2013. Cela devrait permettre l'obtention de fonds européen pour nos projets.

Prévoir jusqu'à fin juin les propositions d'axes de développement recadrer dans l'esprit des axes de développement durable du contrat de Pays.

C'est un travail qu'il faudra accomplir avec les Maires et les responsables de commissions.

**La prochaine plénière aura lieu à 20 H 45 le 13 juin 2008 à Cazalis.**

Laurence HARRIBEY	Sophie CHEVILLOT
Sophie LAULAN	Michel LAGOFUN
Patrick LABORDE	Cécilia MATEU-BAREL
Maryse BANQUET RENARD	Georges BUSSER
Marianne LABOUILLE	Mireille MORLET
Jean-Claude LASSALLE	Alain CAMBOULIVES
Marielle CRUSE	Roselyne LALANNE
Jean BUNGERT	Jean-Jacques SCHMIT
Emmanuelle PRETERRE	Céline DEBRUYNE
Isabelle DEXPERT	André L'AZOU